



MAIRIE  
DE  
**BUISSON**  
84110

## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL

**le mardi 20 juin 2023 à 18 h**

Présents : Chantal FRITSCH, Jacques PIOT, Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE, Mireille DUCLOS TORTEL (arrivée à 20h07), Dominique LE CRONC, Sylvie PUECHLONG.

Excusées représentées : Florence CHOPIN a donné pouvoir à Marc COUCHE

Christine SERRET a donné pouvoir à Dominique LE CRONC

Dominique LE CRONC a été nommée secrétaire de séance

Madame le Maire demande aux élus présents de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une DM n°1 : assainissement (Décision Modificative).

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

#### **1. Approbation du conseil municipal du 29 mars 2023**

Madame Florence Chopin estime que le point n°11 n'est pas conforme à ce qu'elle a exprimé et sollicite la modification suivante :

« Constatant en séance l'absence de crédit pour la refonte du site internet (document , final transmis la veille), en l'absence de mise en œuvre d'une action convenue en commission depuis 4 mois, en l'absence d'échange sur le sujet lors de débat d'orientation budgétaire, en l'absence de réponse à sa proposition par mail du 8 mars, Madame CHOPIN quitte la séance à 21heures. »

Cette modification est mise au vote :

Pour : 2

Abstention : 3

Contre : 3

Le PV du conseil municipal du 29 mars 2023 est soumis au vote :

Pour : 4

Abstention : 2

Contre : 2

#### **2. Approbation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) de l'atelier municipal : délibération n°29**

Le dossier de consultation des entreprises a été présenté pour un montant de travaux de 238 100 € HT. Les critères de sélection sont les suivants : 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique.

La consultation sera publiée sur la plateforme AWS marchés publics et au BOAMP.

Le conseil municipal délibère favorablement et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de la consultation.

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

**3. Approbation des intervenants « Bureau de contrôle » pour le chantier de l'atelier municipal : délibération n° 30**

La consultation pour les missions bureau de contrôle et CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) pour le projet de construction des ateliers municipaux a été lancée le 7 juin 2023 auprès de 3 sociétés pour le CSPS et 3 sociétés pour le bureau de contrôle. Le conseil municipal a retenu pour la mission de Contrôle technique et de Coordination Sécurité et Protection des Salariés l'offre du bureau de contrôle « Alpes Contrôle » pour un montant de :

- Mission CSP : 2 520€ HT soit 3 024€ TTC

- Contrôle technique (mission L et mission S) : 3 840€ soit 4 608€ TTC

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

**4. Approbation de la modification N°2 du PLU : délibération n° 31**

Ayant reçu des avis favorables des PPA, du commissaire enquêteur, sans réserve, le projet de Modification n°2 du PLU a été approuvé conformément aux articles L153-36 et suivants du code de l'Urbanisme.

En revanche, le Réseau de Transport d'Electricité a attiré l'attention de la commune concernant une incohérence entre la présence d'une Servitude d'Utilité Publique (Ligne aérienne 63kv) et la délimitation d'un EBC au nord-ouest du Boussillon. Il est demandé que l'EBC soit retiré sur une distance de 20 mètres de part et d'autre de l'axe de la ligne car il n'est pas possible d'accéder à cette demande dans la mesure où, comme le stipule les articles L.153-31 et L.153-36 du CU, une procédure de modification ne peut pas avoir pour conséquence de réduire un espace boisé classé. En conséquence, il n'y a pas lieu d'apporter de changement au dossier.

La délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Buisson et à la Sous-Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture. La délibération et les dispositions résultant de la modification n°2 du PLU, ne seront exécutoires qu'un mois après sa réception par la Préfète, dès sa publication sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L. 133-1 du CU et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 1

**5. Convention de participation aux frais scolaires des élèves de Buisson accueillis à l'école Jean Moulin de St Roman de Malegarde : délibération n°32**

Conformément à la demande de la trésorerie, la Convention de participation aux frais scolaires des écoliers scolarisés à St Roman de Malegarde, et habitant Buisson a été approuvée à l'unanimité.

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

**6. Convention d'entretien des aménagements paysagers du giratoire RD20/RD51 avec le Département/ : délibération n° 33**

Cette convention entre le Département et la commune de Buisson conclue pour une durée de 5 ans, définit les modalités et obligations des parties concernant l'entretien des aménagements paysagers de l'anneau du giratoire et des abords végétalisés. Cet entretien est assuré depuis une dizaine d'années, ainsi la convention est approuvée à l'unanimité.

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

**7. Règlement intérieur de « la Tour de guet » de Buisson délibération n°34**

La tour sera ouverte au public durant les expositions aux horaires de permanences assurées par les exposants. Les demandes seront déposées en mairie selon les modalités du règlement approuvé à l'unanimité.

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

**20h07 arrivée de Mireille Duclos-Tortel**

**8. Demandes de subvention : Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin**

Cette association qui réunit les élus de la vigne et du vin de tous les vignobles (300 adhérents) n'a pas obtenu la subvention demandée.

Pour : 0

Abstention : 0

Contre : 9

**9. Demandes de subvention : Amicale laïque de l'école de Villedieu : délibération n° 35**

Cette association de parents d'élèves comprend 20 bénévoles et participe activement à la vie de l'école. Elle sollicite une subvention de 250€ que le conseil a votée à l'unanimité.

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

**10. Demandes de subvention : Association du « Patrimoine buissonnais » : délibération n° 35**

Dans le cadre du projet « hommage à Jean Tortel » présenté en assemblée générale, devant l'ensemble des adhérents (23), l'association sollicite une subvention de 740€. Poète reconnu qui a dirigé les « Cahiers du Sud », revue littéraire sérieuse et importante au début du XXème siècle, a vécu à Buisson et a encore de la famille dans notre village. Marc Henri Boisse, comédien donnera lecture des poèmes au théâtre de verdure le samedi 16 septembre week-end réservé aux journées du patrimoine et un entretien de Jean Tortel réalisé par le poète Jacottet filmé à Buisson sera projeté dans la salle rue de la Parent. La location du film à l'INA et le cachet de l'acteur représentent la somme demandée. Cette action s'inscrit dans la connaissance du patrimoine de Buisson soutenue par la municipalité qui a voté la subvention à l'unanimité.

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

**11. Demandes de subvention : Association « Page blanche » : délibération n° 35**

Le festival du quatuor à cordes « Page Blanche § CO » à Buisson aura lieu du 8 au 13 octobre 2023 (5 concerts). Les concerts d'ouverture et de clôture seront joués à Buisson, un spectacle musical à Vaison la Romaine, un concert à Nyons et un à Colonzelle.

Quatre jeunes virtuoses, musiciens à l'orchestre philharmonique de Paris ont le désir sincère de faire rayonner la musique classique dans la région à laquelle ils sont attachés.

Le projet est soutenu par la municipalité et la subvention de 500€ a été votée à l'unanimité.

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

**12. Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le mandat de vente de la parcelle C n°380**

Report de ce point au prochain conseil.

**13. Vente d'un portail de garage : révision du prix : délibération n°36**

Le portail de l'ancien garage rue de l'église mis en vente, était affiché à 800€ depuis le 16 septembre 2022. N'ayant eu de proposition d'achat à ce jour, le conseil délibère favorablement en faveur d'une baisse de prix à 400€.

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

**14. Décision Modificative n°1, concernant le budget assainissement. Délibération n°37**

En raison de l'augmentation du taux du livret A qui sert de base de calcul du remboursement des intérêts dus à la caisse des dépôts, ceux-ci ont augmentés. Le conseil municipal délibère favorablement et accepte la DM suivante :

- à l'article 66 111 : + 1 000€

- à l'article 61 523 : - 1 000€

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

**15. Questions diverses :**

- **Retour de l'exercice d'activation du plan communal de sauvegarde**
- **Au théâtre de verdure, dimanche 25 juin à 21h30 « L'héritage » : pièce de et avec Laurent Eyraud-Chaume de la compagnie « Le pas de l'oiseau ».**
- **Inauguration des « Chemins des chapelles » le 6 juillet 2023.**
- **Marché de producteurs à Buisson au boulodrome fin juin.**
- **Aménagement de la place de Verdun**

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

Chantal FRITSCH



La Secrétaire

Dominique LE CRONC